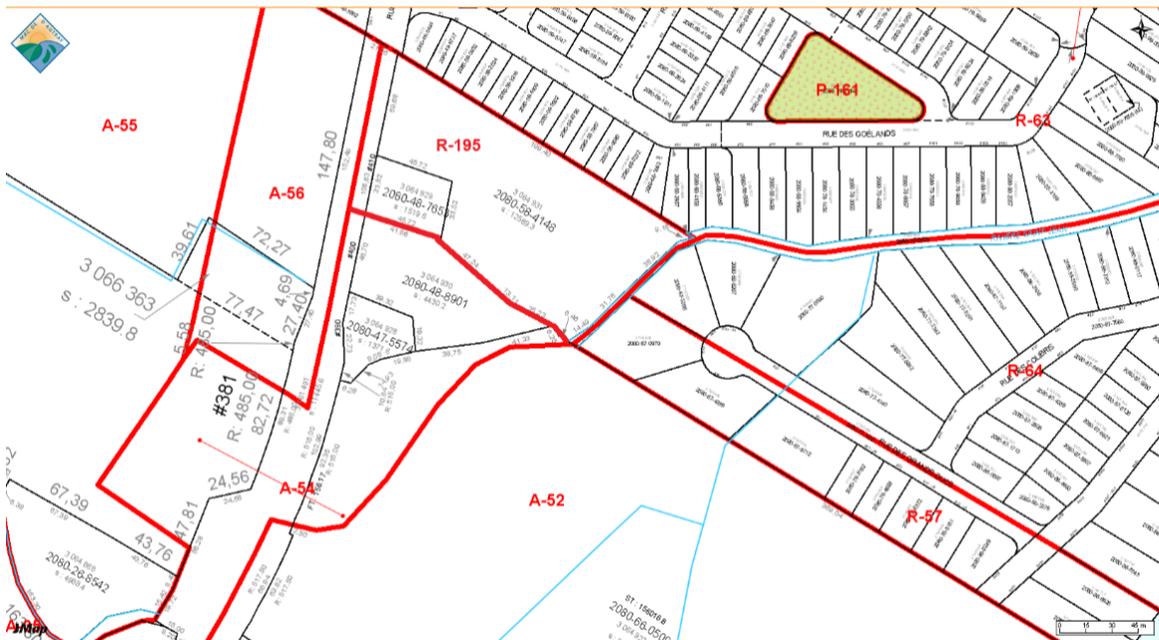


Avis aux personnes intéressées par une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le règlement de zonage et le règlement relatif aux usages conditionnels

Lors d'une séance tenue le 8 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 340-2024 intitulé : **Règlement modifiant le Règlement de zonage no RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels no 110-2008 aux fins de créer la zone R-195, à même une partie de la zone A-54, et d'y permettre les projets de densification.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 19 août 2024 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée à cette fin expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement a pour effet de créer la zone R-195 illustrée ci-dessous, regroupant les lots 3 064 929 et 3 064 931 et d'y permettre les habitations unifamiliales isolées ainsi que les projets de densification résidentielle. Toutefois, ces derniers sont soumis à une procédure d'analyse en usage conditionnel.



Le projet de règlement ainsi que le plan de zonage peuvent être consultés au bureau de la soussignée à l'Hôtel de Ville, aux heures normales de bureau ainsi que sur le [site Internet de la Ville](#).

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 15 juillet 2024

Marie-Josée Charron, greffière